

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de : **MARCLOPT**
Séance du : **29 OCTOBRE 2024**

<u>Nombre de conseillers</u>	
- en exercice	14
- présents	13
- votants	13+1 pouvoir
- absents	
- exclus	

Date de convocation :

23/10/2024

Date d'affichage :

23/10/2024

Objet
5.7 C.C.F.E RAPPORT 2023

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf octobre, et à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme EYRAUD Catherine.

Etaient présents : Raphaël DOITRAND, Bernard BRUN, Emmanuel OULION, Bernadette AGOSTINI, Eric HERRGOTT, Sandrine PERRET, Stéphane BAROU, Pierre SAUZET, Gaëlle LACHAND, Bruno REY, Dominique PONTONNIER Valérie GAUDIN

Absents : Josiane DURAND (procuration à Mme Agostini)

Secrétaire de séance : Bernadette AGOSTINI

Madame le Maire explique que le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport d'activité 2022 de la Communauté de Communes de Forez-Est, conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente à l'assemblée ce rapport et informe qu'il est à la disposition des élus et des administrés sur le site de Forez-Est : www.forez-est.fr.

Conformément à l'article L5211-39 précité du Code Général des Collectivités Territoriales et où cet exposé, le Conseil Municipal prend acte de la communication par le Maire de ce rapport.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **PREND** acte et vote de ce rapport

La secrétaire de séance
Mme AGOSTINI Bernadette



Certifié conforme,
Fait à Marclopt,
Le 30/10/2024
Le Maire,
Catherine EYRAUD



Ont signé au registre Mme le Maire et le secrétaire de séance.
Publié sur le site internet le 05/11/2024

